

PARTIE I

Chapitre 1

Mesures prises en réponse aux priorités d'action définies dans *Objectif croissance de 2007* : une vue d'ensemble

Ce chapitre fait le point sur les progrès accomplis par les pays de l'OCDE au cours de l'année écoulée dans l'adoption de mesures conformes aux priorités de l'édition 2007. Des mesures ont été prises pour presque les deux tiers des actions jugées prioritaires. On note que d'importantes réformes ont été entreprises concernant les réglementations des marchés de produits freinant la concurrence, le secteur de l'éducation et la taxation du travail dans la plupart des pays où ces réformes constituaient une priorité. Mais les progrès sont moindres pour la mise en œuvre des priorités relatives à des politiques spécifiques du marché du travail.

Introduction

L'édition 2007 d'*Objectif croissance* avait retenu cinq priorités de politique structurelle pour chaque pays de l'OCDE et pour l'Union européenne dans l'optique d'une accélération de la croissance du PIB par habitant. Cet indicateur reflète bien le niveau de vie matériel, qui influe largement – mais avec de nombreux autres facteurs – sur le bien-être global (voir l'encadré 1.1). Ces priorités concernaient les réformes visant à éliminer tout ce qui peut freiner l'amélioration du niveau de vie matériel en décourageant l'efficacité économique et l'utilisation de la main-d'œuvre. Elles portaient essentiellement sur les mesures qui ont trait au marché du travail et aux marchés de produits, mais aussi sur l'éducation, la santé et l'innovation.

Encadré 1.1. PIB par habitant et bien-être

Le PIB par habitant est l'indicateur de niveau de vie matériel qui est utilisé le plus couramment, parce qu'il peut être obtenu facilement et rapidement pour un grand nombre de pays. Mais il ne prend pas en compte certains éléments qui peuvent être importants lorsqu'il s'agit d'évaluer le bien-être global, notamment la valeur des loisirs ou l'inégalité des revenus. Malgré tout, comme on l'a vu dans l'édition 2006 d'*Objectif croissance*, on constate dans la plupart des cas une relation étroite entre le PIB par habitant et d'autres indicateurs de bien-être économique, en particulier le revenu national net par habitant ou le PIB par habitant corrigé en fonction des loisirs et de l'inégalité des revenus. Il y a toutefois quelques exceptions. Par exemple, bien que l'Irlande ait presque rattrapé le niveau de PIB par habitant des États-Unis, une plus forte proportion des bénéfices revient maintenant aux investisseurs étrangers, de sorte que le rattrapage n'est pas aussi marqué si l'on se réfère au revenu national net par habitant. Dans le cas de la République tchèque et de la Pologne, l'augmentation des transferts nets de revenus à l'étranger ces dix dernières années a elle aussi sensiblement ralenti la croissance du revenu national par rapport à la production. De plus, les pays spécialisés dans la production d'équipements des TIC (Corée, Finlande et Suède) ont connu une forte progression de leur productivité, mais son impact sur le revenu en termes réels a été en partie compensé par l'évolution négative des termes de l'échange due à la baisse des prix des équipements de haute technologie par rapport aux autres types de biens et services. En revanche, les pays richement dotés en ressources naturelles (par exemple, l'Australie, le Canada et la Norvège) et ceux spécialisés dans certains services (notamment les services financiers) ont bénéficié d'une évolution favorable des termes de l'échange.

On examinera dans ce chapitre les progrès que les pays ont accomplis durant l'année en cours dans la mise en œuvre des priorités. Les notes pour chaque pays de l'OCDE et pour l'Union européenne détaillent ces progrès pour chacune des cinq priorités (voir le chapitre 2). Pour ce suivi, on a pris en compte les dispositions législatives et réglementaires ou les autres décisions de mise en œuvre des réformes ainsi que les mesures qui interviennent aux stades

antérieurs des réformes, notamment les déclarations gouvernementales, les consultations officielles et les projets de loi. Faute d'indicateurs quantitatifs des politiques qui puissent être mis à jour, l'évaluation des progrès est de nature qualitative. Ce chapitre a pour objectif d'étudier si les réformes ont été entreprises ou envisagées, conformément aux priorités retenues pour le pays considéré dans leurs grandes lignes plutôt que dans le détail des priorités formulées dans les notes par pays.

Ce bilan couvre une période au cours de laquelle un grand nombre de pays de l'OCDE ont connu une forte reprise économique, même si les perspectives de croissance à court terme sont maintenant revues à la baisse. La vivacité de la croissance et le recul du chômage auraient dû être l'occasion d'intensifier les réformes structurelles car, dans ce contexte, les coûts d'ajustement sont souvent plus faibles ou plus supportables. Mais, comme on l'a vu dans le rapport de l'an dernier, l'expérience montre qu'on ne tire pas toujours parti d'une situation économique favorable pour mettre en œuvre des réformes structurelles. En fait, une reprise conjoncturelle peut retarder les réformes structurelles en masquant temporairement les faiblesses sous-jacentes.

Un an est une durée relativement brève du point de vue de la mise en œuvre de réformes structurelles et, bien entendu, on ne peut qu'attendre, dans ce laps de temps, des progrès limités. Si l'on garde à l'esprit ce que cela implique pour l'évaluation du rythme des réformes, il ressort du bilan présenté dans ce chapitre que les réformes ne se sont pas intensifiées et ne se sont pas non plus ralenties au cours de l'an dernier par rapport aux années précédentes. Des progrès ont été accomplis pour la majorité des priorités, mais dans la plupart des pays le processus de réforme s'est encore caractérisé par des changements progressifs et les mesures visant à améliorer la productivité l'ont emporté sur celles qui ont pour but d'accroître l'utilisation de la main-d'œuvre :

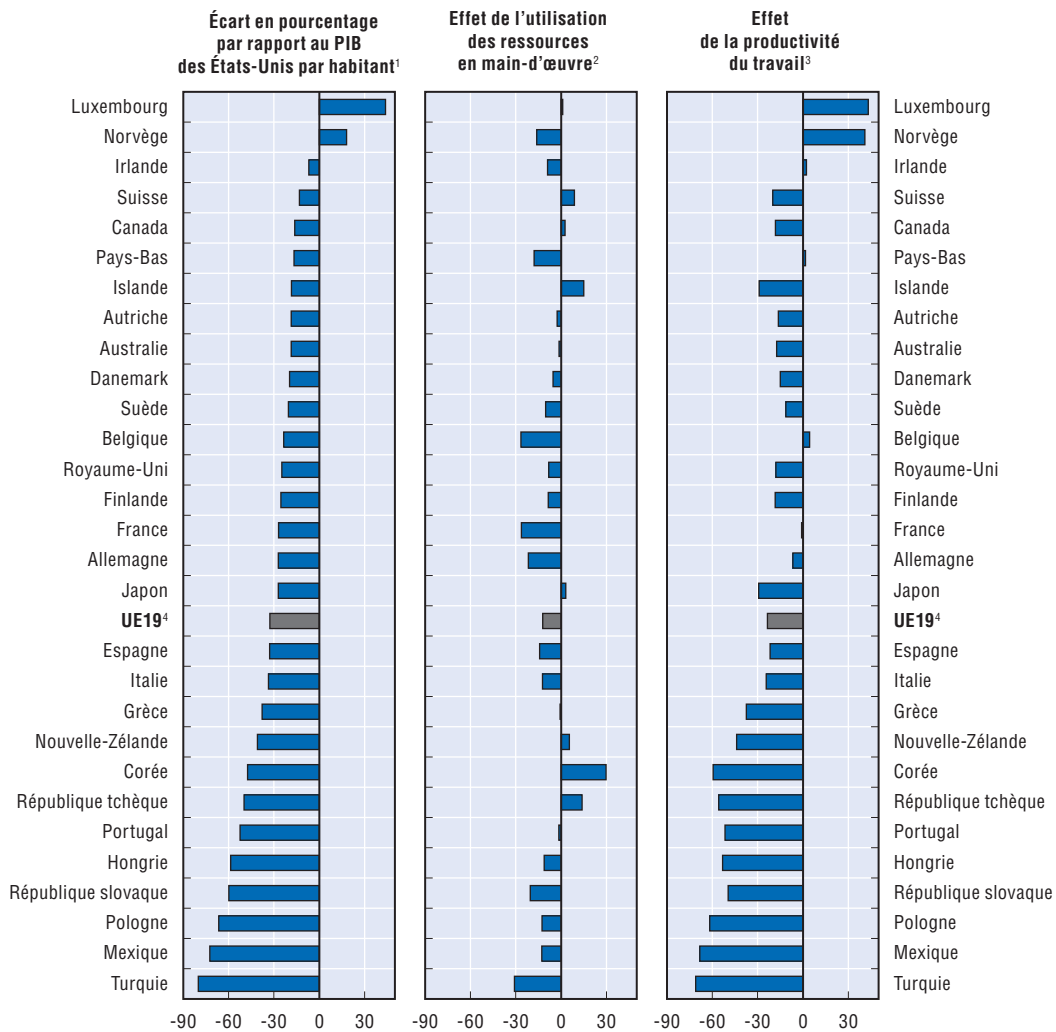
- Pour les priorités qui ont trait à la productivité du travail, les pays concernés ont pris des mesures qui sont globalement conformes aux recommandations. Ainsi, des initiatives sont en cours ou ont déjà été prises pour assouplir les contrôles à l'entrée et les contrôles opérationnels, pour renforcer la formation de capital humain et pour introduire des réformes dans divers autres secteurs influant sur la productivité du travail. On relève une exception : l'absence d'importantes réformes agricoles, bien que certains pays aient commencé à mettre en œuvre les réformes partielles annoncées précédemment.
- Pour les priorités concernant l'utilisation du travail, il n'y a pas eu dans la plupart des cas de réformes allant dans le sens des priorités retenues, et de telles réformes ne sont pas non plus prévues. Par exemple, peu d'actions sont en cours pour alléger la taxation implicite de la poursuite de l'activité à un âge avancé, le coin fiscal n'a été réduit que sélectivement, et les réformes concernant la législation sur la protection de l'emploi, le coût minimum du travail et les systèmes de négociation collective sont quasiment inexistantes. On observe néanmoins une tendance plus marquée à la réforme dans les secteurs de l'assurance invalidité et de l'assurance maladie dans les pays où ces secteurs étaient jugés prioritaires; il en est de même pour les désincitations des femmes à reprendre une activité après avoir élevé des enfants.

Des mesures ont été prises dans de nombreux cas, mais il est fréquent qu'elles ne correspondent pas étroitement à la priorité retenue. C'est pourquoi, dans la très grande majorité des cas, les priorités définies dans l'édition 2007 d'*Objectif croissance* restent valables.

Progrès dans les réformes visant à améliorer la productivité du travail


Les priorités visant à l'amélioration de la productivité concernaient surtout les pays qui accusent un net retard en termes de production par heure travaillée par rapport aux États-Unis (graphique 1.1) ou qui ont connu cette dernière décennie une faible croissance de la productivité (graphique 1.2). Des réformes dans ce secteur ont été retenues pour tous les pays de l'OCDE, mais elles touchaient surtout les pays membres d'Amérique du nord (hors États-Unis) et d'Asie ainsi que quelques petits pays d'Europe et l'Union européenne considérée dans son ensemble. Les solutions proposées étaient d'assouplir les contrôles à

Graphique 1.1. Déterminants des écarts de revenu réel, 2006

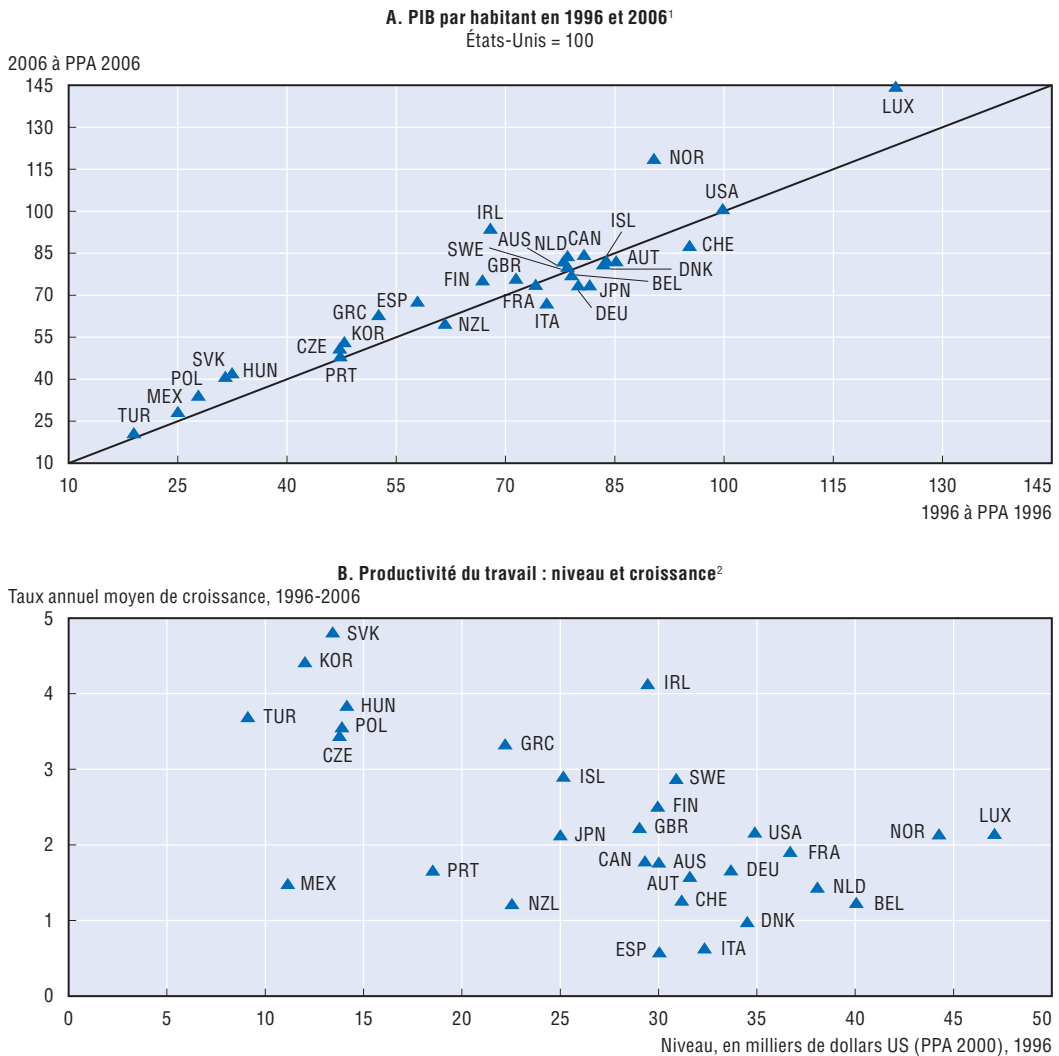


1. À parités de pouvoir d'achat (PPA) de l'année 2006. Dans le cas du Luxembourg, la population est augmentée du nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB. Les données pour la Grèce tiennent compte de l'augmentation de 10 % du niveau du PIB, comme convenu par Eurostat en octobre 2007.
2. L'utilisation des ressources en main-d'œuvre est mesurée en nombre total d'heures travaillées par habitant.
3. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée.
4. UE19 comprend les pays qui sont à la fois membres de l'Union européenne et de l'OCDE. Il s'agit de l'Union européenne à 15 plus la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque.

Source : OCDE, *Comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2007*; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 82; et *Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2007*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/264112280026>

Graphique 1.2. PIB par habitant et par heure travaillée : niveau et variation



1. Dans le cas du Luxembourg, la population est augmentée du nombre de travailleurs frontaliers afin de prendre en compte leur contribution au PIB.
2. Mesurés à PIB constant par heure travaillée, à parités de pouvoir d'achat de 2000. Les données pour la Pologne sont pour l'année 2000 en niveau et pour la période 2000-06 en taux de croissance.

Source : OCDE, *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2007 ; et *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/264117452416>

l'entrée et les contrôles opérationnels sur certains marchés de produits, de réduire les aides à l'agriculture, d'améliorer la performance du système éducatif et d'agir également dans divers autres domaines.

Assouplissement des contrôles à l'entrée et des contrôles opérationnels

L'assouplissement des contrôles à l'entrée et des autres réglementations restreignant la concurrence sur les marchés de produits constituait une priorité pour un grand nombre de pays et pour l'Union européenne dans son ensemble. Pour cette dernière, l'adoption de la directive sur les services en décembre 2006 devrait intensifier la concurrence entre les pays membres de l'UE lorsque la transposition en droit interne sera intervenue en 2009. Mais son impact du point de vue de l'intensification de la concurrence sera affaibli du fait de l'exclusion

d'un grand nombre d'activités de services. En outre, l'objectif des directives antérieures dans les secteurs du gaz et de l'électricité, à savoir créer un marché communautaire de l'énergie, a été compromis parce que ces directives n'ont pas été correctement mises en œuvre par les États membres, ce qui a conduit la Commission européenne à engager contre 20 pays une procédure d'infraction; de plus, la déréglementation du marché de la lettre standard a été repoussée à 2011. Pour renforcer la concurrence, la Commission a proposé de séparer davantage les activités de transport et de production dans le secteur de l'énergie, mais sans aller jusqu'à l'obligation d'une séparation patrimoniale. Comme prévu, le Plan d'action pour les services financiers est maintenant exécuté en majeure partie, mais il faut donner une nouvelle impulsion à la zone unique de paiement en euro si l'on veut qu'elle soit en place et fonctionne à temps; en outre, la directive sur les OPA a été transposée par les États membres de telle manière que, contrairement à l'intention initiale, elle permet en fait des pratiques plus défensives que celles qu'autorisaient plusieurs États membres dans leur législation nationale.

Au niveau national, environ la moitié des pays européens pour lesquels des mesures remédiant aux restrictions à la concurrence étaient jugées prioritaires soit ont agi dans ce domaine conformément aux recommandations soit se trouvent à un stade de réforme moins avancé dans ce secteur (tableaux 1.1 et 1.2) :

- Les restrictions à l'entrée ont été assouplies dans plusieurs pays. Pour les industries de réseau, l'entrée a été ou sera facilitée par la séparation de la propriété ou la séparation comptable entre les éléments de réseau et les autres activités, par le libre choix du fournisseur, par l'obligation de laisser accès aux tiers et de procéder à des appels d'offres et par les pouvoirs accrus des autorités de régulation (surtout en Grèce, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse). Des améliorations significatives ont aussi été enregistrées pour un grand nombre de services en Italie; l'Allemagne a adopté des mesures facilitant l'entrée dans les services professionnels et la France a pris des dispositions afin d'atténuer les obstacles à l'entrée dans quelques secteurs. Cependant, peu de progrès a été fait pour réduire les contrôles à l'entrée d'une façon générale, dans les pays où cela était vu pourtant comme une priorité (Islande et Norvège) ou pour alléger la régulation dans le secteur de la distribution de détail (Belgique, Espagne et Pays-Bas) bien que certains d'entre eux aient pris des mesures dans ce sens dans les années antérieures. De même, aucun progrès significatif n'a été accompli pour assouplir l'entrée dans les services professionnels au Luxembourg et en Pologne, ni dans les industries de réseau en Autriche.
- Les progrès ont été inégaux pour l'allégement des formalités administratives dans les trois pays européens concernés. La République tchèque a continué d'alléger ses formalités administratives et a mis en place une nouvelle loi sur la faillite qui renforcera la position des créanciers, ce qui favorisera l'entrepreneuriat; plusieurs mesures ont été annoncées au Danemark pour donner plus de poids à l'évaluation comparative des services de financement public, afin d'alléger les charges administratives. La Turquie n'a toutefois pris aucune mesure dans ce domaine, tout en annonçant d'autres mesures visant à intensifier la concurrence.
- Peu de progrès ont été accomplis ou sont prévus pour réduire le champ de la propriété publique dans les trois pays où cela faisait partie des cinq priorités (Finlande, Norvège et Pologne).


Hors de l'Europe, les progrès sont variables pour ce qui est de l'allégement des réglementations qui restreignent la concurrence dans certains secteurs. En Australie, une réforme a été adoptée en vue de créer un marché national de l'électricité et des projets de réforme sont à l'examen dans d'autres industries de réseau. Les obstacles à la mobilité du

Tableau 1.1. **Progrès accomplis dans les pays pour les recommandations visant à réduire les contrôles à l'entrée et les contrôles opérationnels**

X = action

	Réexamen/ annonce d'une loi	Consultation du public	Adoption d'une loi	Autres mesures	Aucune mesure importante
Réduire les contrôles à l'entrée dans les services et/ou dans les activités industrielles en général					
Corée			X		
France				X	
Islande					X
Italie			X		
Norvège					X
Réduire les contrôles à l'entrée dans les industries de réseau					
Australie	X		X		
Autriche					X
Canada					X
Corée					X
Grèce			X		
Irlande			X		
Mexique		X			
Nouvelle-Zélande	X				
Pays-Bas			X		
Portugal				X	
Suisse			X		
Réduire les contrôles à l'entrée dans les services professionnels					
Allemagne				X	
Autriche	X				
Canada	X			X	
Luxembourg					X
Pologne					X
Réduire les contrôles à l'entrée dans le commerce de détail					
Belgique					X
Espagne					X
Japon					X
Pays-Bas					X

Note : Ce tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations avaient été formulées dans le domaine indiqué.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/265840360552>


travail qui entravent la concurrence dans les services professionnels ont été réduits au Canada, mais aucune mesure n'a été prise pour libéraliser les marchés provinciaux de l'électricité. De même, la Corée a assoupli sa réglementation concernant la création d'entreprises, mais aucun progrès majeur n'a été accompli pour renforcer la concurrence dans le secteur de l'énergie. Des progrès limités ont été réalisés au Mexique pour assouplir les contrôles à l'entrée et les contrôles opérationnels conformément aux priorités, et l'incertitude est moindre aujourd'hui pour le régime réglementaire futur du secteur de l'électricité en Nouvelle-Zélande avec l'annonce de nouvelles mesures. Le Japon n'a pas pris de nouvelles initiatives pour libéraliser son commerce de détail et les nouvelles règles d'urbanisme mises en place en 2007 en zone suburbaine (afin de revitaliser les zones urbaines) pourraient même se traduire par des barrières à l'entrée pour les grandes surfaces.

Tableau 1.2. **Progrès accomplis dans les pays pour les recommandations visant à alléger les charges administratives, à réduire la propriété publique et à réformer le gouvernement d'entreprise**

X = action

	Réexamen/annonce d'une loi	Adoption d'une loi	Autres mesures	Aucune mesure importante
Réduire les charges administratives				
Danemark	X			
République tchèque		X		
Turquie			X	
Réformer le gouvernement d'entreprise				
Italie		X		
Réduire le champ de la propriété publique				
Finlande				X
Norvège				X
Pologne				X

Note : Ce tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations avaient été formulées dans le domaine indiqué.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/265872840572>

Agriculture

Peu de progrès ont été accomplis pour atténuer les distorsions sur les marchés agricoles et bien que la hausse des prix mondiaux ait limité l'incidence du soutien à la production fondé sur les prix, l'aide totale aux producteurs agricoles reste probablement proche dans de nombreux pays de l'OCDE des niveaux élevés de ces dernières années (tableau 1.3). On considère généralement que l'adoption d'importantes réformes dans ce secteur est étroitement liée au succès des négociations multilatérales du cycle de Doha de l'OMC; or, les tentatives de redémarrage de ces négociations n'ont pas abouti jusqu'à présent. En attendant, les accords commerciaux bilatéraux conclus l'an dernier (par exemple, les accords de libre-échange entre l'Australie et les États-Unis et entre la Corée et les États-Unis

Tableau 1.3. **Agriculture : estimation du soutien aux producteurs¹, 2004-06**


En pourcentage du revenu brut agricole

	2004	2005	2006 ²
Australie	4	4	6
Canada	21	22	23
Corée	63	63	63
États-Unis	16	16	11
Islande	65	67	66
Japon	56	55	53
Mexique	11	14	17
Norvège	67	66	65
Nouvelle-Zélande	1	1	1
Suisse	68	67	63
Turquie	26	27	20
Union européenne	36	33	32
OCDE	30	29	27

1. Valeur monétaire des transferts de la part des consommateurs et des paiements budgétaires aux producteurs.

2. Données provisoires.

Source : OCDE, base de données des estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/265880670435>

– en attente de ratification) ont assoupli les obstacles à l'importation pour quelques produits agricoles. Ces accords régionaux, qui stimulent les échanges bilatéraux, ont des effets bénéfiques qui ne sont pas aussi manifestes d'un point de vue multilatéral, car ils peuvent aboutir à des détournements de trafic plutôt qu'à des créations nettes de flux d'échanges. De plus, ils risquent de saper les efforts déployés à l'OMC pour avancer vers un accord qui soit plus mondial.

En ce qui concerne les politiques agricoles nationales, quelques nouvelles mesures sont prévues dans certains des pays où des réformes dans ce secteur étaient jugées prioritaires. En particulier, le budget 2008 des États-Unis, tel que soumis au Congrès, comporte une réduction des subventions agricoles; la Commission européenne a proposé d'élargir l'éventail des produits pour lesquels l'aide est découplée de la production; et en Suisse, un projet de loi vise à accroître l'aide au revenu pour les agriculteurs dans le cadre d'un niveau global de soutien à l'agriculture inchangé en termes nominaux entre 2007 et 2011. Plusieurs évolutions récentes des politiques agricoles, dans l'optique de la lutte contre le changement climatique, iront dans le sens d'une hausse des prix mondiaux de certains produits : l'Union européenne s'est fixée un objectif pour la part des biocarburants dans la consommation totale des automobiles en 2020 et le gouvernement des États-Unis a proposé de modifier les normes impératives afin d'augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables en 2017*. Cela aura tendance à influencer sur la composition de l'aide à l'avenir : on passera d'une aide au revenu à un soutien sous la forme de prix plus élevés.

Capital humain

Améliorer certains éléments du système éducatif avait été jugé prioritaire pour plus des deux tiers des pays de l'OCDE, l'action devant porter surtout sur l'enseignement préscolaire et obligatoire dans les pays anglophones et les pays à bas revenu, et sur l'enseignement supérieur dans les pays membres de l'Union européenne. Dans la plupart des pays concernés, des mesures allant dans le sens des priorités retenues ont été prises ou sont envisagées, surtout dans le cas de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (tableau 1.4). Parmi ces mesures, on citera :

- Un soutien éducatif supplémentaire pour les enfants défavorisés (Australie, Irlande et Mexique).
- De nouveaux programmes dans l'enseignement primaire ou secondaire (Islande et Luxembourg).
- Le renforcement du rôle de l'enseignement professionnel pour l'amélioration du niveau de qualification et la diminution des taux d'abandon dans le secondaire (Australie, Royaume-Uni et République slovaque).
- Une meilleure formation, une plus grande responsabilisation et/ou une revalorisation des rémunérations pour les enseignants (Nouvelle-Zélande et Portugal).
- Une plus large autonomie pour les universités (Danemark, Espagne, France et République tchèque) et l'amélioration de leur gouvernance (Grèce).
- L'introduction de droits de scolarité dans l'enseignement supérieur ou l'extension de ces droits (Allemagne, Hongrie et République slovaque) et une réforme des règles d'admission (Suède).


* Ces mesures constituent un moyen très coûteux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre; voir R. Doornbusch et R. Steenblik, « Biofuels: Is the cure worse than the disease? », Table ronde de l'OCDE sur le développement durable, www.oecd.org/dataoecd/9/3/39411732.pdf.

Tableau 1.4. **Progrès accomplis dans les pays pour les recommandations concernant l'amélioration des résultats éducatifs**

X = action

	Réexamen/ annonce d'une loi	Consultation du public	Adoption d'une loi	Autres mesures	Aucune mesure importante
Réformer l'enseignement primaire et secondaire					
Australie				X	
Danemark				X	
États-Unis					X
Irlande				X	
Islande	X				
Luxembourg				X	
Mexique			X		
Nouvelle-Zélande		X			
Portugal				X	
République slovaque				X	
Royaume-Uni	X				
Turquie					X
Réformer l'enseignement supérieur					
Allemagne				X	
Autriche					X
Danemark				X	
Espagne			X		
France			X		
Grèce			X		
Hongrie			X		
Irlande			X		
Italie					X
Pologne					X
République slovaque				X	
République tchèque	X				
Suède			X		

Note : Ce tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations avaient été formulées dans le domaine indiqué.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/266045018416>

Autres mesures prioritaires pour une plus forte productivité

Des progrès ont également été enregistrés dans d'autres domaines où des réformes étaient jugées prioritaires pour accroître la productivité :

- **Mesures en faveur de l'innovation.** Les pays où cette action était jugée prioritaire ont pris des mesures destinées entre autres à instaurer une meilleure coopération entre les universités, les entreprises et les établissements publics de recherche (Japon et Corée) et à accroître les financements publics consacrés à l'innovation (Irlande).
- **Infrastructures publiques.** Les pays où l'amélioration des infrastructures était jugée prioritaire ont tous pris des mesures en ce sens (Irlande, Nouvelle-Zélande, Pologne et, à un moindre degré, Royaume-Uni).
- **Efficience du secteur public.** Quatre des six pays où cette action était jugée prioritaire ont pris des mesures pour renforcer l'efficience du secteur public (Hongrie, Portugal, Royaume-Uni, République tchèque), mais aucune mesure importante n'est annoncée ou n'a été prise en Islande et en Nouvelle-Zélande.

- *État de droit.* Des mesures sont actuellement mises en œuvre en Hongrie et en République slovaque pour améliorer l'application des lois. Le seul autre pays pour lequel ce domaine était jugé prioritaire, le Mexique, n'a guère agi, sinon pour régler des problèmes de sécurité.
- *Ouverture extérieure.* Conformément à la recommandation correspondante, un projet de loi a été soumis en Suisse pour mieux aligner la réglementation sur les normes de l'UE. Parmi les cinq pays où la réduction des restrictions à la propriété étrangère et des autres mesures décourageant les entrées d'IDE était jugée prioritaire, le Japon a adopté une loi destinée à réduire les entraves aux prises de participation étrangères dans les sociétés nationales, et le Canada a mis en place une commission chargée d'examiner les restrictions à l'IDE; rien n'a été fait en Islande et au Mexique.
- *Structure de la fiscalité.* Une série de mesures ont allégé l'imposition des entreprises au Canada et une réforme fiscale est prévue au Mexique; elle va dans le sens d'un élargissement des bases d'imposition et d'un renforcement des recettes fiscales. Dans les deux autres pays où une réforme du système fiscal était jugée prioritaire (États-Unis et Portugal), peu d'initiatives ont été prises.

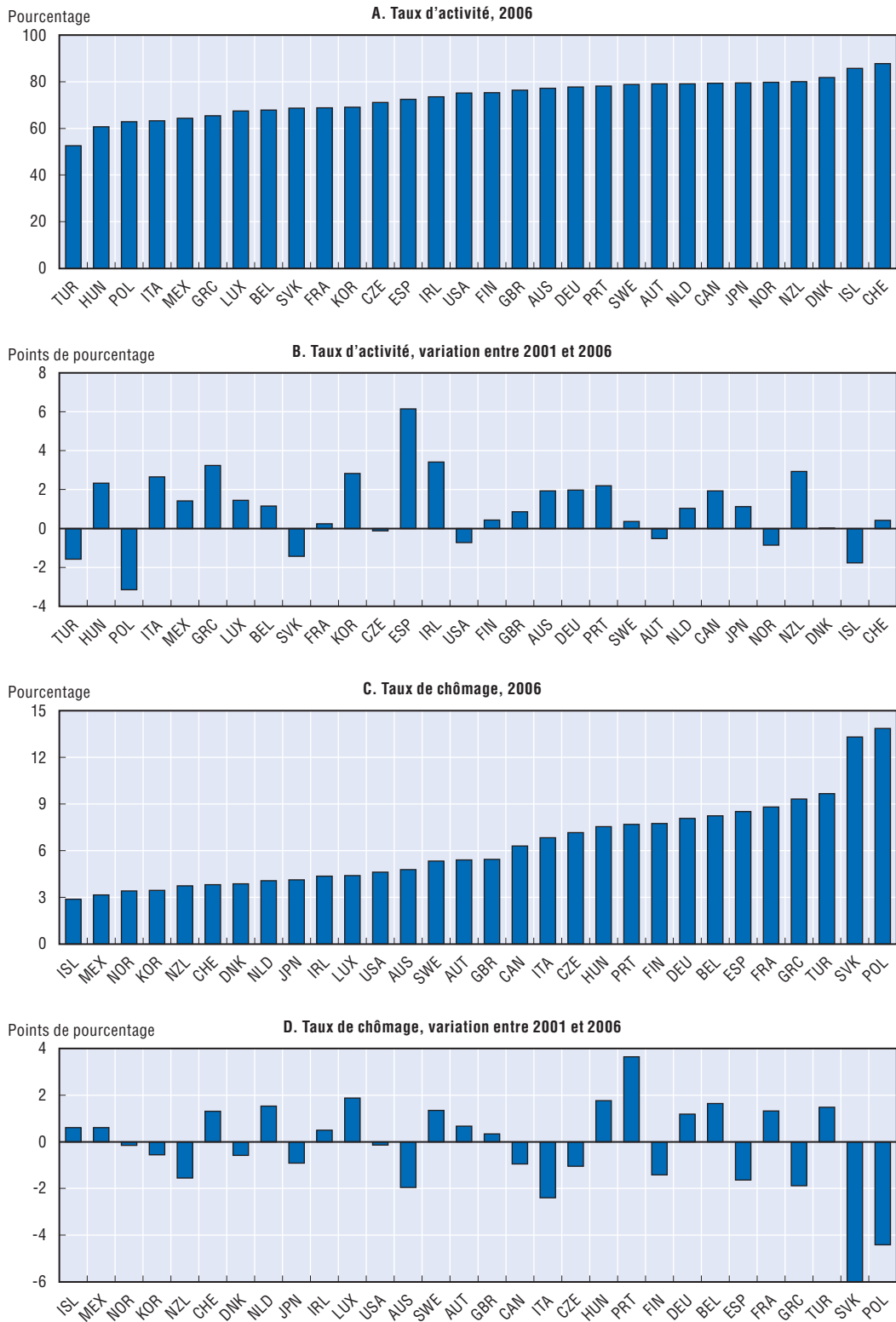
Progrès dans les réformes ayant pour but d'accroître l'utilisation de la main-d'œuvre

Les mesures destinées à améliorer l'utilisation de la main-d'œuvre avaient été jugées prioritaires dans pratiquement tous les pays de l'OCDE. Néanmoins, les priorités dans ce domaine concernaient surtout les pays d'Europe continentale, qui connaissent pour la plupart une faible utilisation de la main-d'œuvre (graphique 1.3). Dans un grand nombre de ces pays, les taux d'activité, surtout pour les travailleurs âgés et, parfois, pour les femmes, sont relativement faibles; les taux de chômage sont élevés et la durée annuelle de travail est brève, malgré les améliorations enregistrées ces dernières années. Hors de l'Europe, les priorités étaient de remédier à certaines faiblesses, même si l'utilisation globale de la main-d'œuvre était relativement forte, et à mettre fin aux tendances qui, si elles devaient, persister étaient susceptibles de nuire gravement à la performance. Parmi ces aspects prioritaires, on citera la désincitation à travailler pour les personnes d'âge relativement avancé et pour les femmes, les régimes d'assurance invalidité et d'assurance maladie, la taxation des revenus du travail et d'autres mesures concernant le marché du travail.

Désincitation financière à travailler à un âge avancé

Peu de progrès ont été accomplis au cours de la période considérée pour réduire la désincitation à travailler à un âge avancé, qui découle des régimes publics de retraite et d'autres régimes de sécurité sociale, dans les dix pays européens pour lesquels il s'agissait d'une priorité (tableau 1.5). Aucune mesure n'a été prise dans cinq de ces pays (Finlande, Grèce, Luxembourg, République slovaque et Turquie), mais certains avaient antérieurement mis en place des réformes contribuant à éliminer en partie la pénalité financière en cas de poursuite de l'activité après 55 et/ou 60 ans. En Belgique, des mesures ont été prises en conformité avec le Pacte de solidarité entre les générations de 2005 et en Norvège un Livre blanc sur la réforme des retraites a été rendu public. En Autriche, des négociations sont en cours pour harmoniser les régimes de retraite du secteur public avec le régime normal, mais, dans le même temps, le gouvernement est revenu sur certaines des réformes récentes de ce dernier régime, qui avaient atténué l'incitation à une retraite précoce. En Espagne, la réforme qui est entrée en vigueur limite la retraite partielle et incite à la poursuite de l'activité au-delà de l'âge légal actuel de la retraite. La mise en œuvre de réformes concernant certains régimes

Graphique 1.3. Taux d'activité et taux de chômage



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 82.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/264157254553>

Tableau 1.5. Progrès accomplis dans les pays pour les recommandations visant à réduire la désincitation au travail pour certaines catégories et à réformer les régimes d'assurance invalidité et d'assurance maladie

X = action

	Réexamen/ annonce d'une loi	Consultation du public	Adoption d'une loi	Autres mesures	Aucune mesure importante
Réduire l'imposition implicite de la poursuite de l'activité à un âge avancé					
Autriche		X			
Belgique			X		
Espagne			X		
Finlande					X
France	X		X		
Grèce					X
Luxembourg					X
Norvège		X			
République slovaque					X
Turquie					X
Réformer l'assurance invalidité et l'assurance maladie					
Australie					X
Danemark					X
États-Unis					X
Hongrie			X		
Norvège	X			X	
Pays-Bas					X
Royaume-Uni			X		
Suède	X				
Réduire l'imposition implicite en cas de reprise d'un emploi après une naissance					
Allemagne				X	
Corée			X		
Irlande			X		
Nouvelle-Zélande				X	
Pays-Bas			X		
Royaume-Uni			X		
Suisse			X		

Note : Ce tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations avaient été formulées dans le domaine indiqué.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/266067038008>

de retraite particulièrement généreux dont bénéficient certains travailleurs du secteur public fait actuellement l'objet de négociations en France, où on élimine en outre progressivement les pénalités pour le licenciement de travailleurs de plus de 50 ans, pénalités qui ont nui aux perspectives de recrutement de cette catégorie.

Régimes d'assurance invalidité et d'assurance maladie

La réforme des régimes d'assurance invalidité et d'assurance maladie avait été jugée prioritaire pour huit pays, dont quatre ont adopté de nouvelles mesures correctrices. Le Royaume-Uni et la Suède ont renforcé l'incitation financière des bénéficiaires d'un régime d'invalidité à reprendre un emploi lorsqu'ils ont une capacité de travail suffisante. En Hongrie, les prestations sont maintenant subordonnées en cas de capacité résiduelle de travail à la participation à des programmes de réadaptation. En Norvège, plusieurs rapports

ont été publiés dans le but de formuler des lignes d'action pour développer la réadaptation des personnes en invalidité et pour diminuer les absences pour maladie. Aucune mesure importante n'a été prise ou n'est prévisible dans ce domaine en Australie, au Danemark et aux États-Unis. Aux Pays-Bas, l'âge à partir duquel la réévaluation de la capacité de travail imposée dans la réforme de 2006 n'est plus applicable a été ramené de 50 à 45 ans, ce qui limite les possibilités de suivi de l'invalidité et de mesures correctrices.

Réduire les obstacles à l'emploi des femmes à temps plein

Les sept pays pour lesquels il avait été jugé prioritaire de réduire les obstacles à l'emploi des femmes à temps plein ont pris des initiatives en ce sens. En Corée, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse, de nouveaux paiements de transfert et/ou de nouveaux avantages fiscaux ont pour but de favoriser la réinsertion des femmes sur le marché du travail. Mais, à l'exception des Pays-Bas, les aides à la garde d'enfants ne sont pas expressément subordonnées à l'exercice d'un emploi, bien que le Royaume-Uni ait soumis à une consultation publique des solutions qui iraient dans cette direction. De plus, en Suisse, la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques atténuera à partir de 2008 le net écart de taux marginal d'imposition entre le premier et le deuxième apporteur de revenu d'un couple marié, et l'âge à partir duquel la scolarité gratuite est obligatoire a été abaissé à quatre ans. L'Allemagne a décidé de développer les services d'accueil de l'enfance et la Nouvelle-Zélande élargit actuellement l'accès à ces services.

Réforme de la taxation du travail

Des réformes de la taxation du travail, dans la lignée des priorités retenues dans l'édition 2007, ont eu lieu ou sont prévues dans neuf des douze pays concernés (tableau 1.6). La réforme étalée sur plusieurs années visant à réduire le coin fiscal pour les travailleurs à bas revenu a pleinement été mise en œuvre en Belgique. En Australie et en Italie, de nouvelles mesures budgétaires abaisseront les taux marginaux effectifs d'imposition respectivement pour les familles et les travailleurs à bas et moyen revenu. En Allemagne, une forte proportion des recettes de la hausse de la TVA de 2007 a été utilisée pour diminuer les cotisations sociales, mais le coin fiscal global sur les revenus du travail (c'est-à-dire, y compris les impôts indirects) n'a pratiquement pas changé. Le Danemark procédera à des baisses d'impôts qui seront financées par une plus lourde fiscalité de l'énergie, mais les taux marginaux d'imposition demeureront inchangés pour la tranche supérieure; les prestations liées à l'exercice d'une activité ont été augmentées en Suède; en République tchèque, il est prévu, dans le cadre d'un vaste ensemble de réformes budgétaires, de mettre en place un « impôt uniforme » sur le revenu des personnes physiques. Deux pays (Autriche et Finlande) ont reporté vers 2010 leur projet de réduction des impôts en escomptant une amélioration de la situation économique à cette date pour l'adoption de ces mesures. Rien n'a été fait en Hongrie, en Pologne et en République slovaque pour réformer la taxation du travail.

Politiques du marché du travail

Les réformes concernant le marché du travail avaient été jugées prioritaires pour plus des deux tiers des pays de l'OCDE. Au total, les progrès ont été assez maigres pour les trois composantes de ce vaste secteur :


- *Formation des salaires.* Les réformes concernant la formation des salaires, pour réduire les coûts de main-d'œuvre au salaire minimum ou pour assouplir la formation des salaires via un processus de négociation moins centralisé, avaient été jugées prioritaires pour huit

Tableau 1.6. **Progrès accomplis dans les pays pour les recommandations visant à réduire la taxation du travail et à réformer les institutions du marché du travail**

X = action

	Réexamen/ annonce d'une loi	Consultation du public	Adoption d'une loi	Autres mesures	Aucune mesure importante
Réduire la taxation du travail					
Allemagne			X		
Australie			X		
Autriche	X				
Belgique			X		
Danemark				X	
Finlande	X				
Hongrie					X
Italie			X		
Pologne					X
République slovaque					X
République tchèque				X	
Suède				X	
Revoir la formation des salaires ou le coût minimum de la main-d'œuvre					
Australie					X
Belgique					X
Espagne					X
Finlande					X
France					X
Grèce					X
Italie					X
Turquie				X	
Réformer la législation sur la protection de l'emploi					
Espagne					X
France		X			
Grèce					X
Japon				X	
Luxembourg					X
Portugal					X
République tchèque					X
Suède				X	
Turquie	X				
Réformer l'indemnisation du chômage					
Allemagne					X
Belgique				X	
Canada			X		
Finlande	X				
Luxembourg					X

Note : Ce tableau ne couvre que les pays pour lesquels des recommandations avaient été formulées dans le domaine indiqué.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/266108714135>

pays (Australie, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie et Turquie). Aucun progrès notable n'a été accompli dans ces pays et on est parfois revenu en partie sur les réformes antérieures (Australie), ce qui montre la difficulté des réformes dans ce domaine.

- *Protection de l'emploi.* Des mesures limitées sont à signaler dans quatre des neuf pays pour lesquels cette action avait été jugée prioritaire. Le Japon a pris quelques mesures pour remédier au dualisme de son marché du travail et la Suède a allongé la durée maximale des contrats à durée déterminée. La France a lancé une consultation pour réformer son régime de protection de l'emploi et un accord conclu en janvier 2008 vise à atténuer l'effet des décisions de justice (et l'incertitude qu'elles engendrent) lors de la procédure de licenciement, tout en introduisant un nouveau type de contrat de travail à durée déterminée, et en augmentant les indemnités de licenciement. La Turquie a annoncé un plan destiné à accroître la flexibilité du marché du travail en facilitant l'utilisation des contrats à durée déterminée. Depuis ses réformes de 2006, l'Espagne n'a pris aucune nouvelle mesure. De plus, aucune initiative importante n'est à signaler en Grèce, au Luxembourg, au Portugal et en République tchèque.
- *Indemnisation du chômage.* La Finlande a engagé un réexamen complet de sa sécurité sociale et un projet sera soumis au Parlement en 2008. Le Canada a mis en place en 2007 un crédit d'impôt lié à l'exercice d'un emploi afin d'améliorer l'incitation au travail des titulaires de bas revenus. En Belgique, l'intégration plus étroite des agences régionales de placement devrait renforcer l'obligation pour les chômeurs de rechercher un emploi. Aucune réforme n'a eu lieu ou n'est envisagée en Allemagne et au Luxembourg, pays pour lesquels une action dans ce domaine avait également été jugée prioritaire.

Autres priorités et réformes


Les autres priorités retenues dans l'édition 2007 d'*Objectif croissance* concernent la santé et le logement. Les deux pays pour lesquels il était jugé prioritaire de réduire le coût des soins de santé, les États-Unis et la Suisse, ont soumis à leur Parlement des projets en ce sens. La réforme de la politique du logement avait été jugée prioritaire pour le Danemark, l'Islande, les Pays-Bas, la République slovaque et la Suède, mais seule la Suède a un peu progressé dans le secteur du logement locatif.

Résumé

Au total, des mesures ont été prises pour environ les deux tiers des priorités retenues (tableau 1.7). Dans environ un tiers des cas où des mesures ont été prises, la réforme n'en est qu'à un stade préliminaire, c'est-à-dire celui de la consultation du public ou de l'annonce de l'intention de revoir la réglementation dans certains domaines. Dans les autres cas, le processus est achevé (adoption d'un texte législatif ou réglementaire) ou bien avancé (par exemple, examen d'une loi au Parlement). Quatre pays seulement ont pris dans un domaine jugé prioritaire des mesures contraires aux recommandations ou à considérer comme allant dans la mauvaise direction. Les mesures correctrices ont en général concerné plus

Tableau 1.7. **Résumé des progrès à la suite des recommandations**

Secteurs	Mesures prises en pourcentage
Réglementation des marchés de produits	59
Enseignement	80
Marché du travail	55
Fiscalité du travail	72
Politiques du marché du travail	39
Total	61

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/266125841737>

fréquemment la réglementation des marchés de produits, l'éducation et la taxation du travail que les politiques du marché du travail (*stricto sensu*). Les pays qui se sont montrés les plus actifs dans les réformes au cours de l'année écoulée ne peuvent pas être regroupés ni du point de vue géographique, ni du point de vue du niveau de revenu. Quant aux pays qui ont globalement peu agi, ce sont soit des pays à bas revenu, où les réformes sont le plus nécessaires, soit des pays à revenu élevé, où les réformes peuvent paraître moins urgentes.